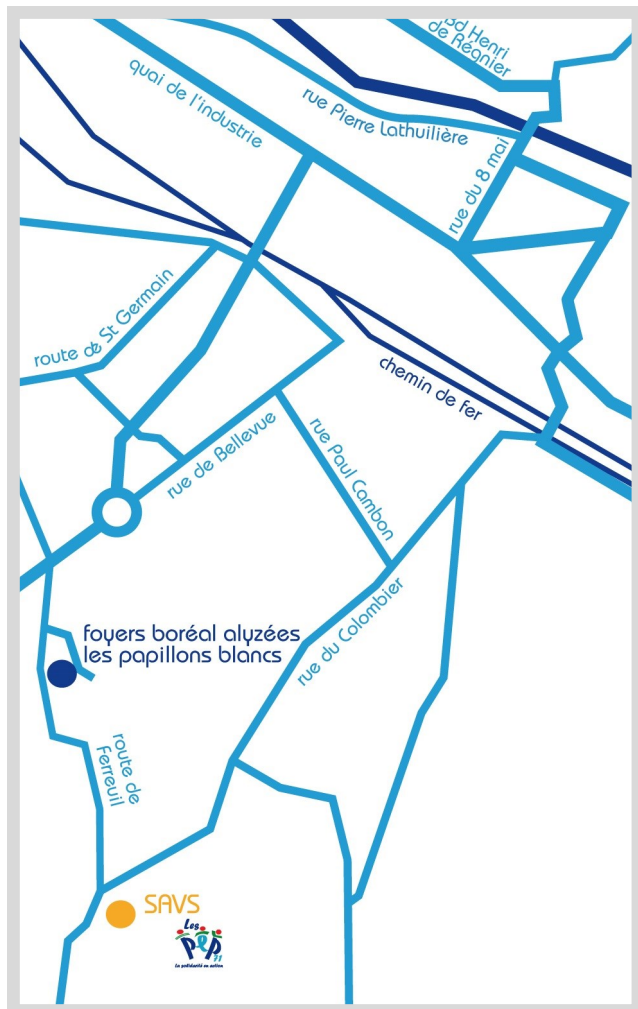


Plan d'accès



Horaires d'ouverture

Lundi - vendredi : 9h - 21h

Samedi et dimanche :
en fonction des activités

Horaires secrétariat :

Lundi - jeudi : 8h30-12h / 14h-17h

Vendredi : 8h30-12h



Pour une
société inclusive

**SIS DU
PARODIEN**

Services d'Intervention Sociale

SAVS



PEP 71 - Siège social

265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -

www.pep71.org



Route de Ferreuil

71600 Paray Le Monial

tél : 03 85 81 65 80

e-mail : savs-aj.paray@pep71.org

A qui s'adresse le SAVS ?

Le SAVS PEP71 s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique ayant une orientation de la CDAPH en cours de validité, et résidant sur le territoire d'intervention défini.

Mission

Le SAVS a pour mission de :

- Favoriser le suivi médical, somatique et psychique,
- Favoriser le maintien et l'amélioration du cadre de vie,
- Favoriser la qualité de vie sociale et relationnelle,
- Favoriser la prise en compte des questions budgétaires et administratives.

Procédure d'admission

L'admission comporte les étapes suivantes :

1. Entretien primo-accueil avec remise du Livret d'Accueil, du Règlement de Fonctionnement, et des informations concernant la personne de confiance
2. Présentation du dossier en commission d'admission
3. Si avis favorable de la commission et si une place est disponible, admission au SAVS
4. Signature du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge)
5. Élaboration du 1er projet personnalisé après 6 mois de période d'observation.

Présentation du service

SAVS

39 places

Le SAVS s'adresse aux personnes dans le cadre de prestations individuelles. Elles sont délivrées au domicile ou à partir du domicile de la personne et ont pour objectif de permettre aux personnes de bénéficier :

- D'un accompagnement à leurs RV médicaux,
- D'une vigilance particulière à leur état de santé,
- D'un soutien à la coordination de leur parcours de soin,
- D'un accompagnement dans les achats divers et à l'entretien du logement,
- D'une sensibilisation à l'équilibre alimentaire et aux soins corporels,
- D'un soutien pour la mise en œuvre de l'autonomie dans les déplacements,
- D'une écoute et d'un soutien relationnel,
- D'un accompagnement pour accéder à des activités,
- D'un soutien ponctuel dans le quotidien administratif et budgétaire,
- D'un soutien à l'accès aux dispositifs d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi
- D'un soutien pour favoriser l'émergence des compétences et des ressources pour construire différents projets.

Qui finance ?

Le SAVS est financé par le département de Saône et Loir par l'octroi d'une dotation globale.

L'équipe

L'équipe éducative est composée de :

- Conseillères en économie sociale et familiale (CESF)
- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Aides médico-psychologique
- Accompagnants éducatif et social